

Publié sur le site internet le 30 septembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le **26 septembre**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **12**

Votants : **15**

Date de la convocation : **20/09/2022**

Etaient présents : BAR Fabrice, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GERVASON Franck, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MOLIN Jonathan, VIGNON Henry, VIOSSAT Karine.

Etaient excusés : AYGLON Elodie, BURAIIS Laurent, MONNET Carole.

Madame Elodie AYGLON a donné pouvoir à Madame Alexandra CHAMPAUZAC pour voter en son nom.

Monsieur Laurent BURAIIS a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Madame Carole MONNET a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

OBJET : 2022-09-09 REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Fabien EMERY, adjoint aux travaux informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise ENGIE chargée d'entretien des chaudières de la commune d'Eymeux, nous a fait part de son rapport à savoir que la chaudière de l'école mise en service en 2003 commence à être défectueuse et nécessite l'intervention des services techniques ou d'entreprises selon le type de pannes.

Par conséquent, il conviendrait de prévoir son remplacement.

Une consultation a été lancée auprès de l'entreprise ENGIE HOME SERVICE sis à Bourg de Péage et l'entreprise DUPONT sis à Bourg de Péage.

Les offres se présentent comme suit :

ENTREPRISES	MODELE CHAUDIERE	MONTANT H.T
ENGIE HOME SERVICE	Chaudière GAZ condensation de marque FRISQUET Puissance 45 KW	7 225.00
DUPONT	Chaudière GAZ de marque FRISQUET type Hydromotrix condensation Visio Puissance 45 KW	7 000.00

Monsieur Fabien EMERY, propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société DUPONT pour un montant de 7 000.00 € H.T.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** la proposition établie par l'entreprise DUPONT pour un montant de 7 000.00 €uros H.T,
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du département de la Drôme au titre de la dotation cantonale du patrimoine et l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de l'arrêté d'attribution,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 30 septembre 2022.

Le Maire,
F. BAR

